Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_43-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00), M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT,

Absents excusés : Mme Sophie BELLEC qui a donné procuration à M. Hervé LOUSSAUT, M. Jean-Claude SALAUN qui a donné procuration à Mme Brigitte LOZAC'H, M. Alexandre MOYOU qui a donné procuration à Mme Annie LONEUX

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT

Délibération n°2025/43

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Renaud de Clermont-Tonnerre

Le service de gestion comptable de Morlaix nous a adressé un état des créances irrécouvrables qu'il convient d'admettre en non valeur.

Exercice	Référence	Objet	Montant	Motif de la présentation
2024	T-911	Cantine scolaire	5,10 €	RAR inférieur au seuil poursuites
2023	T-429	Garderie	0,25 €	RAR inférieur au seuil poursuites
2023	T-407	Cantine scolaire	2,65 €	RAR inférieur au seuil poursuites
2021	T-493	Cantine scolaire	75,40 €	Poursuite sans effet
2021	T-593	Cantine scolaire	127,60 €	Poursuite sans effet
2018	T-1220	Loyer logement communal	180,45 €	Poursuite sans effet
		Total	**391,45 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes ci-dessus énumérés, pour un montant total de 391,45 €
- **Précise** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2025

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,